

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN131

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 15

A l'alinéa 10, remplacer dans la première phrase les mots "un contrôle destiné" par les mots "des contrôles destinés" et, par cohérence, dans la dernière phrase, les mots "du contrôle" par les mots "des contrôles".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.